

Dermopigmentation

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **SOINS PARAMEDICAUX**
■ **ESTHETIQUE**

L'objet de la certification, aider aussi bien à la reconstruction physique que morale de la personne.

Ce domaine s'adresse aux clientes qui veulent améliorer l'aspect esthétique suite à une intervention chirurgicale.

Code(s) NAF : **47.75Z**

Code(s) NSF : **330v**, **336t**

Code(s) ROME : **J1501**, **D1208**

Formacode : **42034**

Date de création de la certification : **13/09/2000**

Mots clés : **Aréole mammaire**, **Cicatrice**,
Trichopigmentation, **Reconstruction**

Identification

Identifiant : **3334**

Version du : **27/03/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- -

Non formalisé :

- **Grognard C. Tatouage et maquillage réparateurs. Collection dermatologie esthétique Paris: Arnette; 2008**
- **Tiziano JP, Semeria E, Levy JL. La dermatographie, technique du tatouage. Paris: Solal; 1990**
- [Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Produits de santé-produits de tatouage](#)
- **Casadio S. La dermopigmentation, reconnue d'intérêt thérapeutique et de pratique médicale obligatoire. Quot Med 2006**
- **Casadio S. Le tatouage médical : pour oublier la maladie. Quot Med 2004;(no 7496)**
- [Dermopigmentation en médecine et dermatologie chirurgicale](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le besoin, la nécessité de camoufler les difformités, les défauts sur le corps humain ont pour conséquence le développement de la dermo-pigmentation, du maquillage permanent.

Très vite cette spécialisation est devenue le complément idéal aux interventions chirurgicales post cancer, pelade et peau brûlée. Les médecins complètent leurs interventions en faisant intervenir une dermographe auprès de leurs patientes.

Pour ces praticiens il s'agit d'en maîtriser l'usage.

Maîtriser des textes législatifs et règlementaire dans le champ de la dermo-pigmentation

Appliquer les protocoles du maquillage permanent

Maquiller (corrections par camouflage)

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- CQP MAQUILLEUR CONSEIL ANIMATEUR
- BEP : Brevet d'études professionnelles Accompagnement, soins et services à la personne
- ARTISTE TATOUEUR (Code RNCP 24826)

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le descriptif général des compétences

Maîtriser la législation en vigueur

Appliquer les règles d'hygiène

Maquiller : Colorimétrie et devenir des couleurs, pigments (compositions et vieillissement)

Pratiquer les différentes techniques : étude des différentes lignes et courbes suivant la morphologie

Modalités générales

Formation d'une durée de 2 jours consécutifs (14 h).

Cours théorique et mise en situation pratique sur modèles.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- ESTHETICIENNE
- INFIRMIERE
- MAQUILLEUSE
- MEDECIN

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification permet aux personnels intervenant dans le domaine de l'esthétique de se spécialiser au maquillage temporaire.

Elle permet la professionnalisation des personnels de santé

Cette certification valorise la qualification des salariés dépendant de la convention collective nationale de la parfumerie de détail et de l'esthétique.

Pour l'entité utilisatrice

Pour les établissements d'esthétique et de soins, cette certification permet la professionnalisation de son personnel.

Elle ouvre un service supplémentaire par de nouvelles prestations.

Elle permet l'accompagnement des patients ayant subi des interventions chirurgicales.

Elle va permettre à l'entreprise de sensibiliser, de former son personnel à la dermopigmentation.

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir suivi la formation de base en maquillage permanent

Centre(s) de passage/certification

- 14 RUE DES CARMES
75005 PARIS

Compétences évaluées

Au cours de la formation seront évaluées par **contrôle continu** (QCM et autres) les règles de bonnes pratiques

- Procédures de nettoyage et de désinfection des sols et des instruments.
- Procédure du lavage des mains.
- Règles d'hygiène et d'asepsie de la peau
- Les protocoles de suivi

Et **par contrôle pratique**

- Utiliser et ranger le matériel
- Utiliser le cercle chromatique
- Maitriser les différentes techniques de maquillage permanent: (Lignage, Ombrage, Dégradé, Poil à poil, et Point par Point)
- Réaliser une prestation
- Assurer le suivi d'une prestation

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

-

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

CERTIFICAT DE COMPETENCE

Plus d'informations

Statistiques

La source des statistiques provient du **BILAN PEDAGOGIQUE** transmis chaque année à la DIRECCTE

Année **Formation en DERMOPIGMENTATION**

2011 7

2012	4
2013	10
2014	8
2015	6
2016	13

Autres sources d'information

<https://www.styliderm.com/certification-de-dermopigmentation/>

<http://www.styliderm.com/ecole-formation-maquillage-permanent/>

<https://www.styliderm.com/stage-de-dermopigmentation-corrective/>

<http://medecin-esthetique-marseille.com/tatouage-medical/>